

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un novembre deux mille vingt trois, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D7-5-2-150

OBJET : POLITIQUE COMMUNAUTAIRE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs TERRENNE Jean Paul, Madame FILLATRE Francine (a donné pouvoir à DELFARIEL Eric),.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Jean Paul DELACHOUX a été désigné secrétaire de séance

2023D7-5-2-150

**OBJET : POLITIQUE COMMUNAUTAIRE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
AGRICOLE**

Depuis le 1^{er} janvier 2016, consécutivement aux obligations de la loi NOTRe, la Communauté de Communes des Deux Rives, ne peut intervenir que dans le cadre de deux axes :

- soit en conventionnement avec la Région pour une intervention en complément des aides déjà existantes ;
- soit dans le cadre du règlement d'exemption des minimis, pour des aides plafonnées de faible montant en investissement sur les exploitations agricoles (soit un plafond de 20 000 € tous les 3 ans).

Les politiques d'aides agricoles ont été définies par l'Assemblée dans sa séance du 3 juin 2021.

En ce qui concerne les modalités de mise en œuvre de ces politiques, l'Assemblée a décidé de donner délégation au Bureau pour l'attribution des participations agricoles après avis des commissions compétentes, et d'autoriser le Président à signer les arrêtés correspondants après décision du Bureau.

Les dossiers présentés ce jour sont les suivants :

1 – Aide à la certification HVE (*Haute Valeur Environnementale*):

M. PINOSA Jean-Marc – DUNES : certification au titre des années 2022 et 2023.

Montant de la certification : 1 000,00€ HT

- Taux d'intervention de 30 %
- Plafond d'investissement aidé : 390 € /an, sur une durée de 3 ans.

Subvention demandée : 300,00 €

2 – Aide à l'irrigation :

M. Pierre GADACH – MERLES : Achat d'une conduite d'eau et d'un canon « gun corner » pour son enrouleur.

Montant de l'investissement : 4 651,44€ HT

- Plafond d'investissement aidé : 20 000 € HT, soit un plafond d'aide de 4 000 € par jeune agriculteur.

Subvention demandée : 930,29 €

M. Sébastien DELPECH – SISTELS : Achat de micro asperseurs pour une irrigation localisée aux pieds des arbres sur un rayon de 3 mètres. Réduction de 50 % de la consommation en eau.

Montant de l'investissement : 1 806,36€ HT

- Taux d'intervention de 20 %
- Plafond d'investissement aidé : 20 000 € HT, soit un plafond d'aide de 4 000 € par jeune agriculteur.

Subvention demandée : 361,27 €

3 – Soutien aux actions de promotion de la Cave des Vignerons du Brulhois – année 2021 :

Deux axes stratégiques sont décidés :

- Le travail d'implantation commerciale de l'AOC Brulhois sur le secteur local, régional et national

Pour un total des coûts de communication en France de 520 094,54 € ;

- Le développement des marchés internationaux

Pour un total des coûts à l'export (salaires, déplacement, agence, salons et commission) sont de 105 540,26 €.

Soit un total général 2021 de 625 634,80 €

Dans le cadre des politiques agricoles, la Communauté de Communes des Deux Rives intervient auprès des structures agricoles dans le cadre d'une aide directe pour les actions de promotion. C'est donc dans ce cadre que la Cave des Vignerons du Brulhois sollicite la Communauté de Commune pour cette aide.

Subvention demandée : 15 245 €

4 – ALMA 82 - Demande de subvention CVO équarissage

L'enlèvement des cadavres chez les éleveurs, autrefois service public pris en charge par l'état, est aujourd'hui financé par les éleveurs via une Cotisation Volontaire Obligatoire qui est soumise à des hausses régulièrement.

En Tarn et Garonne, cette CVO est payée pour 1/3 par le Conseil Départemental, pour 1/3 par les éleveurs et pour 1/3 par les Communes ou Communautés de Communes.

Pour l'ensemble du territoire de la CC2R, l'appel à cotisation pour la part collectivité est de 1 568,82 €. Ce montant sera déduit de la facture 2023 envoyée aux éleveurs.

La Communauté de Communes pourrait donc, au titre de la CVO 2023, prendre en charge 1/3 de la cotisation selon l'appel à financement pour un montant de 1 568,82 €.

Cette aide peut être versée directement à l'Alma en tant que subvention aux associations et elle est reversée directement aux agriculteurs sur leur cotisation 2023, en déduction de leur facturation.

La commission agriculture et espace rural présidée par Stéphan RATTO, lors de sa réunion du 16 novembre 2023, a donné un avis favorable à ces dossiers.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

= d'attribuer les participations suivantes :

1 – Aide à la certification HVE (Haute Valeur Environnementale):

M. PINOSA Jean-Marc – DUNES : Subvention attribuée : 300,00 €

2 – Aide à l'irrigation :

M. Pierre GADACH – MERLES : Subvention attribuée : 930,29 €

M. Sébastien DELPECH – SISTELS : Subvention attribuée : 361,27 €

3 – Soutien aux actions de promotion de la Cave des Vignerons du Brulhois – année 2021 :

Cave des Vignerons du Brulhois : Subvention attribuée : 15 245 €

4 – ALMA 82 – Demande de subvention CVO équarissage

Subvention attribuée à l'ALMA 82 : 1 568,82 €

Cette aide peut être versée directement à l'Alma en tant que subvention aux associations et elle est reversée directement aux agriculteurs sur leur cotisation 2023, en déduction de leur facturation.

Fait à Valence d'Agen, le 27 novembre 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 28 novembre 2023

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de POMMEVIC


Jean Paul DELACHOUX

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES


Jean Michel BAYLET